

TABLEAU DES CONDITIONS DE BANQUE

NATURE DE L'OPERATION	TAUX/ COMMISSIONS (Max)	DATE VALEUR
OPERATION SUR LE MARCHE MONETAIRE		
Bons du trésor	Négociable	
Certificats de dépôt	Négociable	
Billets de trésorerie (commission d'aval)	Négociable	
CONDITIONS CREDITRICES		
Comptes à terme et bons de caisse		
* en dinars	Négociable / sur consultation	
* en devises	TMD +2	
CONDITIONS DEBITRICES		
Crédits à court terme	TMM +5 selon nature crédit	Jour de déblocage +1
Crédits à moyen & long terme	TMM +5 selon nature crédit	Jour de déblocage +1
Financement en devises		
* crédits de mobilisation de créances nées sur l'étranger	Taux de base +5	Jour de valeur +1
* autres financements en devises	Taux de base +5	Jour de valeur +1
OPERATIONS BANCAIRES		
Effets à l'encaissement		
* domiciliés	6 TND	Jour d'encaissement +1
* non domiciliés	6 TND	Jour d'encaissement +1
Effets Escomptés		
* domiciliés	6 TND	Jour de l'escompte +1
* non domiciliés	6 TND	
Avis de sort, prorogations, Changement de domiciliation	3 TND	
Règlements d'effets	4 TND	Jour de l'opération -1
Rejet Effet reçu	5 TND	
Domiciliation d'effets	6 TND	
Mise en opposition sur effets	15 TND	
Remise d'effets au protêt		
* sur la Tunisie	15 TND	
* sur l'étranger	20 TND	
Frais de tenue de compte		
* compte chèque	18 TND /Trimestre	Dernier jour du trimestre
* compte courant	30 TND / Trimestre	Dernier jour du trimestre
* compte d'épargne	GRATUIT	
* compte en devises	12 U/Trimestre	
Encaissement de chèques sur la Tunisie	1 TND	Jour de l'opération +1
Chèques certifiés		Jour de certification -1
* chèque certifié (même agence)	15 TND	
* chèque certifié (autre agence)	15 TND	
Récupération des frais sur chèques sans provision		
* préavis sur chèque	100 TND	
* certificat de non paiement (CNP)	65 TND	
* commission de règlement de chèque après stade CNP	20 TND	
* délivrance d'attestation ARP	50 TND	
Mise en opposition sur chèque	50 TND	
Virements		
* internes et interbancaires	2,5 TND	Jour de l'opération -1
* reçus en dinars	2,5 TND	Jour de l'opération +1
Prélèvement automatique	2,5 TND	Jour de prélèvement -1
Règlement de succession		
*par héritier résident et capable	200 TND	
*par héritier non-résident ou incapable	200 TND	
CARTES ELECTRONIQUES ET BANQUE A DISTANCE		
Cartes bancaires		
* cotisation annuelle	150 TND	
BTL Net/ BTL Mobile		
* Particuliers	15 TND/ Trimestre	
* Corporate	50 TND/ Trimestre	
OPÉRATION DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTÉRIEUR		
Commission de domiciliation		
* Titres d'importation ou d'exportation	15 TND	
* Demande d'autorisation F1 ou F2 ou fiche d'information	20 TND	
Encaissement de chèque et effets sur l'étranger		
* Encaissement chèque	2 % (50 TND minimum; 500 TND maximum)	
* Encaissement Effet	2 % (50 TND minimum; 500 TND maximum)	
*Demande de sort, effets et chèques sur l'étranger	30 TND	
Commission de virement émis en devise:		
* sur la Tunisie		
- en dinars Tunisien	1 % (50 TND minimum; 500 TND maximum)	
- en devises	2 % (50 TND minimum; 500 TND maximum)	
* sur l'étranger	2 % (50 TND minimum; 500 TND maximum)	
Commission de virement reçus en devise:		
* de la Tunisie		
- en dinars Tunisien	1 % (50 TND minimum; 500 TND maximum)	
- en devises	2 % (100 TND minimum; 500 TND maximum)	
* de l'Etranger		
- en dinars Tunisien	1 % (50 TND minimum; 500 TND maximum)	
- en devises	2 % (50 TND minimum; 500 TND maximum)	
Autres commissions de virement reçus en devises:	150 U	

TMM : Taux Moyen mensuel du marché monétaire

Jour: jour ouvrable

N.B: * Les tarifs des commissions sont en hors taxes

** Toutes opération contenue dans cette liste peut donner lieu à une récupération de frais justifiables ("RF")

TMD : Taux prévalant sur le marché devise

U: Unité